

PATRIMOINES DES PAYS DE LA LOIRE



Restaurer les immeubles _

des Petites Cités de Caractère®

Le dispositif régional en faveur des centres anciens protégés des Petites Cités de Caractère® permet aux particuliers et aux associations d'obtenir des aides pour la restauration extérieure des immeubles d'intérêt patrimonial. Votre commune fait partie des dix Petites Cités de Caractère concernées par cette aide régionale.



Des aides et conseils
à la restauration

Un coup de pouce et des conseils

Les architectes-conseils des Petites Cités de Caractère® aident gracieusement les habitants, prodiguent des conseils sur les travaux et veillent à la qualité architecturale des habitations et de leurs dépendances. Avant de démarrer les travaux, un rendez-vous permet d'appréhender le projet technique, les démarches administratives et les demandes de subventions.

Mouchamps,
Petite Cité de Caractère®





Le Coudray-Macouard,
Petite Cité de Caractère®



La Région finance 20 % de la dépense subventionnable (subvention comprise entre 1 500 € et 10 000 €) par propriétaire ou copropriétaire, abondée par la commune (au minimum 5 %) et cumulable avec d'autres aides.

La Fondation du patrimoine peut également vous aider en attribuant pour cinq ans un label permettant au propriétaire du bâtiment de bénéficier :

- d'un avantage fiscal permettant la déduction de 50 à 100 % des travaux réalisés du revenu imposable,
- d'une mobilisation de mécènes privés (entreprises ou particuliers),
- d'une aide financière (au minimum 2 % des travaux).



CES PETITES CITÉS
DE CARACTÈRE®
BÉNÉFICIENT
DU DISPOSITIF
JUSQU'AU
31 DÉCEMBRE 2022.



Les dix Petites Cités de Caractère® sont :

- Loire-Atlantique : Piriac-sur-Mer
- Maine-et-Loire : Le Coudray-Macouard, Montsoreau
- Sarthe : Asnières-sur-Vègre, Parcé-sur-Sarthe, Sillé-le-Guillaume
- Vendée : Faymoreau, Foussais-Payré, Mouchamps, Rives-d'Autise pour la commune déléguée de Nieul-sur-l'Autise

www.patrimoine.paysdelaloire.fr
www.fondation-patrimoine.org
www.petitescitesdecaractere.com



Si vous êtes intéressés,
prenez rendez-vous avec
la mairie des communes
concernées.



Région des Pays de la Loire
Février 2021

